

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Myriam PISANO.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à André HELLE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Pierre VALLAT à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

### **2018-02-20 Budget annexe Centre commercial de la ZAC de l'Allaine-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du BP 2018**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :*

*« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

2018-02-20 Budget annexe Centre commercial de la ZAC de l'Allaine-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du BP 2018

Pour permettre d'honorer :

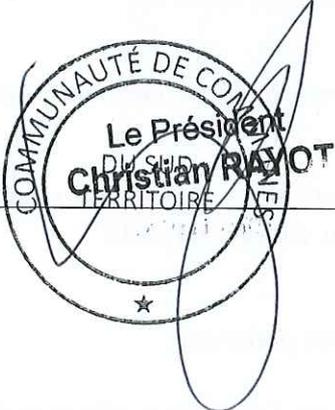
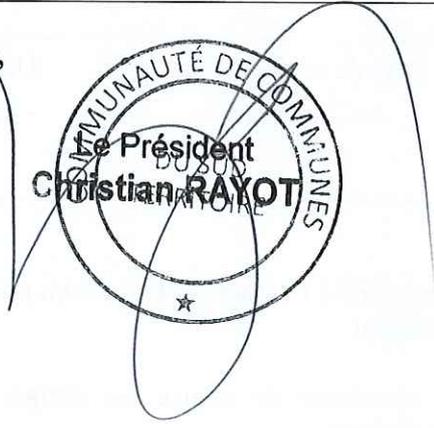
- le règlement des premières missions de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allaine situé à Delle.

Il conviendrait que le Conseil autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2018.

Chapitre	Article	Objet	Montant euros HT
21 – Immobilisations corporelles	2132- immeuble de rapport	Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du centre commercial – Zac de l'Allaine à Delle	30 000,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :**

- de valider l'autorisation de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2018,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le 12 MARS 2018</b></p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
---	--